

Face à l'urgence sociale : et si on instaurait une Sécurité de l'alimentation ?

Pia de Quatrebarbes - 27 avril 2020

L'Humanité

En pleine Seconde Guerre mondiale, le Conseil national de la Résistance imaginait la Sécurité sociale. Au cœur de l'épidémie, des associations et la Confédération paysanne tentent de mettre sur pied le même système vertueux pour garantir des repas à tous.

Chacun dans leur coin, ils faisaient ce constat : d'un côté, un système agricole qui surproduit, ne rémunère pas ses travailleurs ; de l'autre, une aide alimentaire dont le nombre de bénéficiaires explose. « On a tous la Sécurité sociale sous les yeux. Quand vous êtes malade en France, vous ne vous demandez pas si vous avez assez sur votre compte pour aller à l'hôpital, vous avez une carte vitale... On doit faire la même chose pour l'alimentation », revendique Emmanuel Marie, membre du comité national de la Confédération paysanne.

150 euros par mois et par personne pour acheter de la nourriture

Depuis quelque temps, son syndicat travaille avec d'autres associations et collectifs sur un projet de sécurité sociale de l'alimentation. L'idée est simple : « Allouer 150 euros par personne et par mois pour acheter des aliments à des producteurs et structures conventionnés », détaille Mathieu Dalmais, agronome et membre d'Ingénieurs sans frontières. La crise sanitaire fait exploser la France des frigos vides. Mais, avant même le Covid-19, 5 millions de Français dépendaient déjà de l'aide alimentaire pour se nourrir. En 1985, quand Coluche lance son appel et les Relais du cœur, cette aide est alors conçue comme exceptionnelle, répondant à une urgence. Trente-cinq ans après, elle s'est institutionnalisée. « L'aide alimentaire est indispensable, c'est une béquille à défendre, faute de mieux... Mais il ne s'agit pas de l'exercice du droit à l'alimentation, c'est de la survie », souligne l'ingénieur.

La sécurité sociale de l'alimentation permet de « penser l'accès pour tous à des produits de qualité, en faisant vivre les producteurs », reprend Emmanuel Marie. L'aide alimentaire classique, elle, ne fournit pas « un panier équilibré et choisi. Mais des œufs en chocolat, trois semaines après Pâques, ou des choux pendant plusieurs jours parce que l'agro-industrie ne sait plus quoi en faire », détaille Mathieu Dalmais. Quand ce ne sont pas de « faux steaks » sans viande, mais avec du gras, du soja et de l'amidon, acheté par l'État français

l'année dernière avec les fonds du programme européen d'aide aux plus démunis...

Cette Sécu serait financée par une cotisation de 12,6 % sur les salaires

Le projet de sécu de l'alimentaire évolue au gré des échanges et des réflexions. Mais les grands principes sont définis : l'universalité d'abord. « On ne répondra pas à la question alimentaire en donnant un chèque aux plus pauvres. Si on veut créer du droit, on crée un système pour tous comme la Sécu. Tout le monde, enfant compris, aura le droit à ces 150 euros pour se nourrir », revendique Mathieu Dalmais. Créer un système solidaire là où l'aide alimentaire provient de dons, dont 95 % de l'agro-industrie qui l'utilise, au passage, pour défiscaliser. Autre pilier de cette sécurité sociale : l'organisation démocratique, « le choix dans les rayons, mais aussi dans le mode de production », précise l'agronome. Quelle organisation et à quelle échelle ? « Pour l'instant, on réfléchit au niveau du canton. On pourrait construire, à l'image des caisses de Sécurité sociale, des groupes de personnes – élues ou tirées au sort – qui définiraient ces critères. » Local, bio, frais ? Les producteurs, eux, seraient liés par des contrats pluriannuels avec un prix établi à partir de leur coût de revient et des volumes garantis. « Aujourd'hui, 80 % de l'alimentation passent par l'agro-industrie. On ne pourra pas faire sans, mais les conventions peuvent imposer des critères... et un droit de regard sur les marges des produits conventionnés », poursuit le paysan.

Les collectifs et organisations ont sorti la calculette : cette sécu coûterait 120 milliards d'euros par an, financés par une cotisation de 12,6 % sur les salaires, détaille Mathieu Dalmais. « C'est un outil macroéconomique qu'on propose. La Sécu est déjà là. On connaît déjà son fonctionnement et sa puissance », s'enthousiasme pour sa part Emmanuel Marie.